



Refus de prise en charge par mon assurance de soins médicaux

Par **Leane**, le **25/11/2008** à **21:16**

Bonjour,

Notre assurance (privée) refuse de prendre en charge les frais d'hospitalisation de mon conjoint parce que son séjour à l'hôpital est en rapport avec une exclusion mentionnée dans notre contrat.

Notre assureur nous a demandé de lui fournir le motif ayant justifié les soins, et les observations médicales (remises par l'hôpital) et qu'on a transmises ensuite au médecin conseil de notre assurance, nous ont privé du droit d'être remboursé de ces soins.

Nous aimerions savoir s'il y a eu violation du secret médical (en effet, le médecin conseil a mentionné à notre assureur la cause de l'exclusion (T.S) et si notre assurance est en tort en refusant de rembourser ces soins ?

Merci pour votre aide, ou votre avis...

Par **domi**, le **25/11/2008** à **21:21**

bonsoir , puisque la TS est exclue de vos garanties , l'assureur n'est absolument pas en tort de refuser le remboursement ! Domi